

**Commune de LE QUILLIO**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Vendredi 23 Mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON. MM.. LE POTTIER. TAILLARD. EVANO. COJAN. TILLY. BURLOT. MMES. LE BOUDEC. PERSEHAYE. LEBON. JEHANNO. HAMON.

Absents : M. LE POTIER Jacques donne pouvoir à M. LE POTTIER Franck

Monsieur Jacques EVANO a été nommé secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h05

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018 est adopté.

Monsieur le Maire propose d'annuler une question inscrite à l'ordre du jour :

7. Validation du Marché « Eglise »

**1. Vote Comptes de Gestion 2017 : Budget principal et budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs s'y afférents. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2. Vote Compte administratif 2017 : Budget Lotissement**

Le Compte administratif 2017 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

<b>REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
Section de Fonctionnement	115 018.02	94 934.91	- 20 083.11
Section d'investissement	114 321.11	121 841.70	7 520.59
Report en section d'investissement 001	10 782.58		
<b>RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)</b>	240 121.71	236 412	- 3709.71

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Franck LE POTTIER **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

## **3. Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017 : Budget Lotissement**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 447.72 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	115 018.02	A
Recettes de fonctionnement : titres émis	94 934.91	B
Résultat Brut de la section de fonctionnement	- 20 083.11	C = B-A
Résultat N-1 reporté (R/D002)	19 635.39	D
Résultat Net de Fonctionnement	- 447.72	RNF = C+D
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement : mandat émis	114 321.11	A
Recettes d'investissement : titres émis	121 841.70	B
Résultat Brut de la section d'investissement	7 520.59	RBI = B-A
Résultat N-1 reporté 001	- 10 782.58	C
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (R/D001)	- 3 261.99	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées		A
Recettes restant à réaliser		B
Besoin de financement		E = B-A
Excédent de financement		
Besoin de financement total	- 3 261.99	F = D+E
Reprise RNF	- 447.72	
<b>1) Déficit reporté en dépense investissement 001</b>	<b>3261.99</b>	
<b>2) Déficit reporté en dépense fonctionnement 002</b>	<b>447.72</b>	

#### 4. Vote Compte administratif 2017 : Budget Assainissement

Le Compte administratif 2017 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	DEPENSE S	RECETTES	RESULTAT
Section de Fonctionnement	13 273.02	14 737.70	1 464.68
Section d'investissement	3 674	9 808	6 134
Report en section d'investissement 001		37 305.53	
<b>RESULTAT DE CLOTURE (réalisations + reports)</b>	<b>19 283.94</b>	<b>61 853.23</b>	<b>42 569.29</b>

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Franck LE POTTIER **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

## 5. Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 872.24 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	13 273.02	A
Recettes de fonctionnement : titres émis	14 737.70	B
Résultat Brut de la section de fonctionnement	1 464.68	C = B-A
Résultat N-1 reporté (R/D002)	- 2 336.92	D
Résultat Net de Fonctionnement	- 872.24	RNF = C+D
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement : mandat émis	3 674	A
Recettes d'investissement : titres émis	9 808	B
Résultat Brut de la section d'investissement	6 134	RBI = B-A
Résultat N-1 reporté 001	37 305.53	C
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (R/D001)	43 439.53	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées		A
Recettes restant à réaliser		B
Besoin de financement		E = B-A
Excédent de financement	43 439.53	
Besoin de financement total		F = D+E
Reprise RNF	- 872.24	
1) Excédent reporté en investissement R001	43 439.53	
2) Déficit reporté en dépense fonctionnement 002	872.24	

## 6. Vote Compte administratif 2017 : Budget Principal

Après avoir dressé le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Franck LE POTTIER, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur HAMON Xavier, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
Section de Fonctionnement	333 831.61	508 275.65	174 444.04
Section d'investissement	307 766.44	316 192.39	8 425.95
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	641 598.05	890 869.95	249 271.90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **7. Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017 Budget Principal**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Franck LE POTTIER, Adjoint au Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 174 444.04 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	333 831.61	<b>A</b>
Recettes de fonctionnement : titres émis	508 275.65	<b>B</b>
Résultat Brut de la section de fonctionnement	174 444.04	<b>C = B-A</b>
Résultat N-1 reporté (R/D002)		<b>D</b>
Résultat Net de Fonctionnement	174 444.04	<b>RNF = C+D</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses d'investissement : mandat émis	307 766.44	<b>A</b>
Recettes d'investissement : titres émis	316 192.39	<b>B</b>
Résultat Brut de la section d'investissement	8 425.95	<b>RBI = B-A</b>
Résultat N-1 reporté 001	66 401.91	<b>C</b>
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (R/D001)	74 827.86	<b>D = RBI + C</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées		<b>A</b>
Recettes restant à réaliser		<b>B</b>
Besoin de financement		<b>E = B-A</b>
Excédent de financement	74 827.86	
Besoin de financement total		<b>F = D+E</b>
Reprise RNF	174444.04	
<b>1) Affectation en réserve R1068 en investissement</b>	<b>174 444.04</b>	
<b>2) Report en fonctionnement R002</b>		

## 8. Taux des contributions directes 2018

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2018.

Ils restent donc fixés ainsi :

- Taxe d'habitation : 14.49 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,54%
- Taxe foncière (non bâti) : 56,50 %

## 9. Budget Primitif 2018 : Budget Principal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

Recettes et Dépenses de fonctionnement : 427 298.50 €  
 Recettes et Dépenses d'investissement : 694 478.99 €

## **10. Budget Primitif 2018 : Assainissement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 « Assainissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

Recettes et dépenses d'exploitation : 95 621.15 €

Recettes et dépenses d'investissement : 100 864.98 €

## **11. Budget Primitif 2018 : Lotissement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 « Lotissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 14 917.60 €

Recettes et dépenses d'investissement : 53 247.53 €

## **12. Convention avec le Conseil Départemental – Rénovation Place de la Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la RD 69 traverse la place de la Mairie, et qu'il convient dans le cadre de la rénovation de la place de la Mairie, de solliciter auprès du gestionnaire de voirie les autorisations d'occupation et d'aménagement du domaine public départemental.

Ainsi la commune va réaliser la couche de roulement sur la route départementale pour une largeur de 5,50 mètres.

Le montant des travaux est estimé à 8 700 €TTC, la commune règle les travaux et se fait rembourser par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor les autorisations d'occupation et d'aménagement de la RD 69 en traversée de la place de la Mairie
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public départemental, de travaux sur mandat et tous documents relatifs à cette affaire

## **13. Demande de subvention – Contrat de Territoire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Contrat de Territoire 2016-2020 pour la réfection des voies communales n° 9 et 17 et de la place de la Mairie.

Le plan de financement pour ce projet se présente comme suit :

Intitulé des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Origine des financements	Montant	Taux
Coût des Travaux	79 070 €	94 884 €	Contrat de Territoire	28 010 €	34.5 %
			Ex DDCS	27 421 €	34.5 %
			Autofinancement	23 639 €	30 %
Total	79 070 €	94 884 €	Total	79 010 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **SOLLICITER** le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire 2016-2020 à hauteur de 34.5 % du montant HT du projet de réfection des voies communales n° 9 et 17 et de la place de la Mairie. La subvention représenterait 28 010 €.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches auprès du Conseil Départemental pour cette demande de subvention.

#### Questions diverses

#### 14. Assainissement – Devis relatif au contrôle des branchements d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis relatif au contrôle des branchements d'assainissement collectif résultant de la commande de Loudéac Communauté Bretagne Centre :

- Montant : 6 140 € HT

Sachant que Loudéac Communauté Bretagne Centre sollicite 70 % d'aides financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **VALIDER** la proposition de Loudéac Communauté Bretagne Centre dans le cadre du groupement de commande pour un montant de 6 140 € HT